



# COMPTE-RENDU

## Réunion de la CDR 40

05 Janvier 2026

**Membres présents :** Mme Nicole **SALLABERRY-MARGOT** (Présidente)  
Mme Danielle **DUCOURNAU** (secrétaire)  
Mr Jean-Luc **HOURCADE**  
Mr Pierre **JOLIBERT**

**Membre excusé :** Mr Bernard **BORDES**  
Mr Ghislain **PLOIX**  
Mme Irina **BELOUS**

### THÈMES ABORDÉS :

En ouverture de la séance, Mme SALLABERRY-MARGOT, présente ses vœux pour cette nouvelle année.

### 1–CALENDRIER 2026 :

Aux 80 courses déjà inscrites, le bureau a validé en réunion l'ajout de 4 nouvelles courses.  
Calendrier modifié disponible sur le site de la CDR 40 : [calendrier 2026](#)

Dans challenge rajouter

### 2– CHALLENGES 2026 :

Reprise des challenges route et trail.

Certaines courses ne sont pas encore à jour du règlement de la cotisation 'challenge route' 2025. Une énième relance leur sera adressée.

Dans le cadre du partenariat entre ces challenges et le Crédit Agricole, l'impression des flyers, affiches, est offert par cette banque (coût total +/- 200 €)

Le bureau fait l'étude d'une banderole pour le challenge route (devis à réaliser).

**Remise des récompenses challenges route et trail, programmée samedi 12 décembre 2026, possiblement à HONTANX (40).**

### **3 – REGLEMENTATION :**

A compter du 15 janvier 2026, mise en place de la nouvelle règlementation FFA concernant le PPS :

#### **Lancement du nouveau PPS le 15 janvier**

Comme nous vous l'avions annoncé, en 2026 le Parcours Prévention Santé devient le Pass Prévention Santé, une évolution pour une pratique du running plus accessible et toujours plus sécurisée.

- Un titre de participation
- D'une durée de validité allongée à 1 an
- Au tarif de 5€
- Incluant une assurance responsabilité civile
- Et de nouveaux avantages : accès à des contenus coaching santé, nouvelle plateforme DataRunning (mise en ligne au printemps) ...

**Ce nouveau PPS sera actif à partir du jeudi 15 janvier 2026 à 13h.**

Pour effectuer ce changement, la plateforme pps.athle.fr sera inaccessible de 8h à 13h le 15 janvier.

Tous les PPS réalisés avant le lancement du nouveau Pass **resteront valables pendant 3 mois à compter de la date de réalisation.**

#### **Plus de simplification pour les organisateurs**

- Vérification automatisée des PPS
- Intégration du questionnaire de santé pour les mineurs (gratuit)
- Lancement progressif d'un nouveau Calorg
- 

**Kit de communication à télécharger : [KIT FFA](#)**

- 
- Pour rappel, n'accepter que les licences FFA (Running, Compétition, Entreprise) ou PPS. Aucune autre licence d'autre fédération, ni de « pass' j'aime courir », ni certificat médical.

**BONNE SAISON 2026**